



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

TGV

Question orale n° 329

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la desserte ferroviaire TGV Tours-Paris.

Texte de la réponse

LIAISON TGV PARIS-TOURS

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Patrick Gille, pour exposer sa question, n° 329, relative à la liaison TGV Paris-Tours

M. Jean-Patrick Gille. Monsieur le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, je souhaite ce matin attirer votre attention sur la situation de la ligne TGV Tours-Paris et me faire auprès de vous le relais des préoccupations récurrentes des 4 000 abonnés concernant la qualité, la ponctualité et la tarification de cette desserte. Depuis deux ans, la durée moyenne du trajet entre Paris et Saint-Pierre-des-Corps est passée de cinquante-cinq minutes à une heure dix, voire plus, notamment à cause de la multiplication des arrêts à Vendôme. Ces quinze minutes supplémentaires – sans compter les retards assez fréquents et les changements d'horaires – ont des conséquences directes et graves pour de nombreux salariés, qui ne choisissent pas librement leurs horaires de travail. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande d'intervenir auprès de la SNCF afin que soient rétablies des liaisons directes aux heures de pointe, le matin et le soir.

Par ailleurs, plusieurs centaines de Tourangeaux exercent leur activité à Massy ou à Roissy, et ils souhaiteraient des horaires mieux adaptés le matin, notamment à destination de l'aéroport de Roissy, actuellement desservi à onze heures quarante-cinq, ce qui, vous en conviendrez, est quelque peu tardif pour les avions du matin. Il faudrait aussi rétablir le principe de navettes dédiées entre la gare de Tours et celle de Saint-Pierre-des-Corps, pour assurer une continuité entre ces deux gares. Aujourd'hui, les voyageurs doivent parfois patienter plusieurs dizaines de minutes pour faire les deux kilomètres restants !

Enfin, il n'est pas logique que la ligne TGV Tours-Paris soit l'une des plus chères mais aussi des plus lentes de France ! Le coût de l'abonnement revient à 24 centimes du kilomètre alors qu'il est seulement de 12 centimes du kilomètre entre Paris et Marseille. Sur le trajet Lille-Paris – que vous connaissez bien –, les tarifs et l'abonnement ont été revus à la baisse. Ne pourrait-on pas faire de même pour le prix de l'abonnement Tours-Paris ? Je rappelle que la liaison grande vitesse Tours-Paris est au cœur de l'attractivité et du développement économique de la Touraine.

Monsieur le Ministre, abonnés et élus sont inquiets et comptent sur vous pour que Tours soit de nouveau à une heure de TGV de Paris.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche*. Monsieur le député, je connais vos préoccupations, votre attachement à la qualité de la desserte TGV Paris-Tours. Vous avez été reçu à plusieurs reprises au ministère et nous avons évoqué cette situation, parce qu'il est vrai que votre question illustre une des préoccupations du Gouvernement : au-delà des chantiers concernant les infrastructures, au-delà des grandes perspectives, qui sont heureuses et nécessaires – et nous en annoncerons d'autres –, il y a l'amélioration du transport du quotidien, l'amélioration de la régularité et de la ponctualité des transports ferroviaires. C'est une priorité que nous avons réaffirmée. C'est pourquoi nous avons mis en place l'Autorité de la qualité de service dans les transports. J'ai récemment installé son premier haut comité, votre éminent collègue Olivier Faure en étant le président. Les questions se rapportant à la régularité et à la qualité du transport du quotidien sont une des priorités du Gouvernement.

S'agissant de la liaison TGV Paris-Tours, les efforts se poursuivent et l'amélioration est sensible puisque la ponctualité des TGV a progressé de cinq points en 2012, soit presque 90 % de régularité, et elle progresse encore sur les premiers mois de l'année 2013. Sensible à vos préoccupations, j'ai saisi le président de la SNCF et je vais vous remettre à l'instant son courrier dans lequel il donne tous les détails des améliorations déjà engagées et indique celles qui sont envisageables, ainsi que les justifications des diverses difficultés liées aux autres demandes.

La SNCF travaille par ailleurs à un décalage du dernier TGV du soir au départ de Paris, dans le sens des demandes récurrentes de la part des usagers.

S'agissant des temps de parcours, de l'adaptation des horaires et du renforcement de l'offre, vous le savez, le plan de transport, du fait de l'imbrication des offres et des réseaux, nécessite une large concertation avec toutes les parties prenantes – usagers, régions, autorités organisatrices des TER et les entreprises de fret. La réforme ferroviaire, que j'ai annoncée le 29 mai dernier, permettra d'améliorer cette coordination.

En ce qui concerne la tarification, il est vrai que sur les courts tronçons, pour toutes les LGV, le prix est inversement proportionnel à la distance parcourue puisque les charges et le péage de RFF se calculent sur de petites distances. Il est donc difficile de comparer un Paris-Tours avec un Paris-Marseille. Quoi qu'il en soit, vos préoccupations sont légitimes et je vous transmettrai dans quelques instants les précisions du président de la SNCF dans sa réponse datée du 30 mai dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 329

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5604

Réponse publiée au JO le : [26 juin 2013](#), page 6936

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 juin 2013](#)